

Paris le 21 Juin 1817. 424 75

Ministère

de

l'Intérieur.

4^e Division

Compté général
3^e Bureau

Carri d'une Expedition du
Compté des Recettes et
Dépenses de l'Académie
de France à Rome pendant
le 7^e mois 1816 Arrêté
définitivement

478.

Monsieur, les renseignements contenus dans votre lettre du
29 Mars D. et la note de M. Corlonia qui y était jointe
m'ont mis à même de terminer en même temps la liquidation
de la gestion de M. de Chiere par l'Arrêté définitif du
Compté des Recettes et Dépenses de l'Académie pendant
le 5^e mois 1816 et de statuer sur celle ^{de la Compté} des 7 derniers
qui commence la votre.

Sur avis eu déjà averti du résultat de la 1^{re} sur elle
s'agissait que d'être fixé sur la valeur de la Rente non
par l'effet du change et du frais, Intérêt en Comm^m
de Banque, puisque tout ce frais relatif aux restes
fait jusqu'au 31 Mai 1816 et s'élève à 5769. 13.
étaient déjà compensés dans le Compté de M. de Chiere
mais seulement par le temps auquel elle était admise
au service de base dans le payement et qui passait
de maintenant de 5.42 1/2 au lieu de 5.35 suivant les
quittances elle-même.

Mais le but principal de ma lettre du 8 Mars
que vous paraissiez n'avoir pas saisi, n'était pas
de demander à M. Corlonia compte de son versement
par distinction d'Exercices, ce la ne doit pas être
officiellement son affaire, mais seulement de vous mettre
d'accord avec lui sur la coupure des fonds de 1816
s'élevant à 85000. entre le 5 et 7 derniers mois
afin de déterminer d'une manière positive la Recette
d'après laquelle vous devez établir votre Compté
des 7 derniers mois.

Or, si M. Corlonia reconnaît par la liquidation
de son versement avec ses avertissements M. M. Darogues

M. Chénier, Directeur de
l'Académie de France à Rome.

Deux

1816

75

75

13

88.

88.

qu'à 31 Mai 1816 il demie à rembourser de 81,036. 88 sur ce même
 crédit pour 1816 il est évident que tout n'a pas à employer en recou-
 vers sur Compt. que 23,963. 12 personnel des fonds de l'Etat
 ou les des 50000. que nous y faire figurer.

Il est une qu'on plus sûrement dans cette coupure
 se fait et dans cette régularisation des ordres par le rattachement
 fait à l'Académie, j'ai au joint à ma lettre l'état détaillé
 de cette pour 1816 qui composent de 80,000. en rent. arg. de
 rembourser les deux années à Compt. pour la Nation du Roi,
 Ensemble de 5000. et cependant nous avons continué de réclamer
 cette somme de M. Esclonia au Département de l'Intérieur
 dans une lettre du 10. qui il est démontré qu'elle faisait
 partie des 23,963. 12 que nous arg. recou. ce qui est
 absolument tout confondre.

Je suis sûr que vous avez pour sur 1816 et 1817 de ce point
 je ce travail comme cela a été pratiqué dans les ex. précédents par votre
 prédécesseur pour s'en être déchargé. Je le crains particulièrement
 dans l'Etat en la laisser l'Académie, mais ce n'est pas
 ainsi que votre Comptabilité soit été établie, en premier
 au contraire dans le fonds de chaque exercice elle doit se
 présenter toute la dépense et se constater un excédent
 tant que l'équilibre n'est pas établi. C'est d'après ce
 principe, Monsieur, que je vous recommande expressément
 de faire rediger tout vos Comptes à l'avenir.

Je vous remets en conséquence une Expédition
 de votre Compt. des 7. de mai 1816 que je vous l'ai
 définitivement en se allouant, Sire

La

Ministère
 de
 l'Intérieur

Compte Général des Finances faites par
 M. Esclonia à M. Le Châtelier pour dépenses de l'Académie
 de France de Rome, sous les Rois Louis 1814, 1815 et 31. mai 1816

J'ai vu: Pour 1814, sur le crédit de M. Le Châtelier compté par
 le Comptable de l'Académie 61,267. 75
 Pour 1815 id id sur le crédit de 71,869. 80 72,000. ,
 Pour 1816, 5 premiers mois id 42,000. ,

Ensemble des trois années

1. Pour 1814 à l'Académie de Rome 3000. ,
 2. Pour les années 1814 et 1815 3000. , 6,000. ,

Ensemble Pour toutes les années de l'Académie de Rome, différé de change
 sur la même somme 81,267. 75
 5,769. 10.

Total Général de ce qui est dû à M. Esclonia au 31. mai 1816. 187,036. 88.

M. Esclonia et moi nous avons remboursé par son
 crédit de M. Le Châtelier de l'Académie de Rome
 par le Comptable de l'Académie

Pour 1814 72,000. ,
 Pour 1815 75,000. , 147,000. ,

Il nous reste à rembourser de l'Académie de Rome de 1816 et 1817 40,036. 88.

De ce qui est dû à M. Esclonia par le Comptable de l'Académie de Rome

Reçue en la bonnant aux fonds du Cuior accordés pour 1816
 et conformément aux Exécutoires du Ministère à — 44,183. 92
 Compris 520 sur revenus ord.^{res} de l'Établissement.
 Et la Dépense aussi recueillie à cause de
 la retenue proportionnelle de 10 p. 100 sur les
 Exécutoires et de la réduction de la Caisse à 542 $\frac{1}{2}$
 au lieu de 550, à ————— 49,225. 66

Il résulte un excédent de Dépense de ————— 4941. 74.

que vous êtes autorisé à porter à votre Compte de 1817 en
 même-temps que vous y porterez aussi en dépense après en
 avoir justifié le fait et Commission de Banque sur
 ce 43,963. 12 qui doivent être à votre décharge et
 que vous avez négligé de me faire connaître.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous offrir
 l'assurance de ma Considération.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Sauvigny